



CONSEIL DE L'UE SUR LA PÊCHE : MEDREACT EXHORTE L'ITALIE, L'ESPAGNE ET LA FRANCE À METTRE FIN À LA SURPÊCHE, À PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES PROFONDS ET À RECONVERTIR LE SECTEUR DE LA PÊCHE

Bruxelles, le 11 décembre 2025 - Le Conseil Agriculture et Pêche (AgriFish) se réunira aujourd'hui et demain à Bruxelles afin de définir les possibilités de pêche en Méditerranée pour 2026 et de discuter les propositions de la Commission portant sur de nouvelles mesures visant à reconstituer les stocks halieutiques dans la région.

« MedReAct estime que la proposition de la Commission européenne peut améliorer la santé des stocks halieutiques et devrait être soutenue par les États membres, notamment par l'Italie, l'Espagne et la France. Ce n'est qu'en protégeant les écosystèmes vulnérables, en luttant contre la surpêche et en accompagnant la transition du secteur vers des techniques de pêche moins destructrices que nous pourrons offrir un avenir à notre mer et aux communautés qui en dépendent ».

Le dernier [rapport](#) produit par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée confirme que les mesures adoptées ces dernières années pour lutter contre la surpêche portent leurs fruits. [Cette dernière touchait](#) 87 % des stocks en 2013 ; [elle n'en affecte plus](#) que 52 % en 2024.

Cependant, 11 stocks en Méditerranée occidentale restent dans un état critique, dont la langoustine et le merlu qui ont dépassé les seuils critiques en dessous desquels la probabilité de reproduction est dangereusement compromise ou en sont très proches.

- Le merlu est considéré comme épuisé dans les eaux françaises et espagnoles, alors que sa situation dans la mer Adriatique continue de s'améliorer grâce à la réduction de l'effort de pêche et à la création de zones de pêche réglementées interdites au chalutage.
- Dans les eaux du nord de l'Espagne, la biomasse des reproducteurs de langoustine a atteint en 2024 les niveaux les plus bas jamais enregistrés, tandis que la mortalité par pêche sur le stock a augmenté au cours des quatre dernières années.
- Il en va de même dans les eaux baignant la Sardaigne, où la langoustine est presque épuisée et où l'impact de la pêche continue d'augmenter.

Sur la base des derniers avis du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP), la Commission européenne a proposé à AgriFish un ensemble équilibré de mesures qui permettront à la France, l'Italie et l'Espagne d'appliquer, en Méditerranée occidentale, des mesures correctives visant à réduire la surpêche et un mécanisme de compensations afin d'encourager les chalutiers à utiliser des engins plus sélectifs et à éviter de pêcher dans les zones où se concentrent les juvéniles et les géniteurs.

En particulier, les États membres se voient offrir la possibilité de fermer la pêche à la crevette au-delà de 600 mètres, ou de fermer la pêche à la langoustine dans au moins 10 % de la mer Tyrrhénienne, de la mer de Ligurie et des eaux du nord de l'Espagne entre 300 et 600 mètres de profondeur, en échange de mesures compensatoires.

La Commission européenne a également proposé d'interdire la pêche au chalut jumeau en Méditerranée occidentale, une pratique qui accroît l'impact destructeur de cet engin dont l'utilisation a déjà été rejetée par les pêcheurs de la mer Tyrrhénienne (flanc ouest de la botte italienne) et, plus récemment, par ceux d'[Ancône](#) (côte adriatique).

CONTACT :

Stéphan Beaucher 33 6 27 66 14 81 Pechetique@gmail.com